

GUIDE DE SOUTIEN À L'ÉLABORATION DE PLANS NUMÉRIQUES TERRITORIAUX

Le numérique, outil de développement des territoires du Québec



- Créé par le Groupe de travail sur les collectivités rurales branchées¹ comme suite d'un projet pilote mené dans les MRC d'Arthabaska, du Témiscamingue et de Vaudreuil-Soulanges, le guide *Le numérique, outil de développement des territoires du Québec* explique que doter chaque territoire québécois d'un plan numérique peut rapporter gros;
- Selon la définition retenue par le Groupe de travail, « Un plan numérique territorial (PNT) est un document indiquant comment l'ensemble des acteurs d'un territoire entend utiliser les outils du numérique pendant une période donnée afin de relever les défis particuliers auxquels ce territoire fait face sur les plans économique, social et culturel, et ce, dans une perspective de développement durable »;
- Le PNT d'une MRC décrit les différentes conditions à réunir pour que le numérique favorise l'atteinte des objectifs consensuels visés sur le territoire de la MRC. Le PNT présente également les projets qu'il faudra réaliser en priorité pour réunir ces conditions;
- Les PNT sont importants, parce que la place du numérique dans nos vies s'accroît à grande vitesse (le numérique joue un rôle de plus en plus stratégique dans tous les secteurs et il permet de résoudre des problèmes intersectoriels difficiles), et parce que l'utilisation du numérique à des fins de développement territorial n'est pas une chose que l'on peut improviser (les risques d'échec sont trop grands);
- Chaque territoire doit concevoir et appliquer son PNT à son rythme, en tenant compte de la vision qu'il a de son développement et de ses valeurs propres (les PNT de deux MRC ou collectivités voisines pourront donc être très différents l'un de l'autre);
- Il faut du temps et des efforts substantiels pour produire un PNT de qualité qui rencontre l'adhésion de tous. Pour assurer le succès de cette initiative, il vaut la peine de suivre la démarche en 10 étapes présentée dans le guide, démarche résumée ci-dessous :

¹. Le Groupe a été créé en 2008 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

1^{re} étape — Gouvernance : Déterminer qui portera le dossier et qui sera responsable de mener à bien l'opération de conception du PNT; faire la liste de tous les acteurs susceptibles de contribuer à ce plan et les inviter à participer à cette opération; et se doter d'une vision commune du numérique pour le développement du territoire;

2^e étape — Financement : Assurer le financement des travaux de conception du PNT (diverses sources existent);

3^e étape — Besoins : En collaboration avec tous les acteurs concernés, déterminer les besoins à combler prioritairement dans le territoire, notamment les besoins en matière de développement des usages pour la population et les organisations, d'innovation, et d'accroissement des compétences numériques des personnes, des organismes et des entreprises;

4^e étape — Possibilités offertes par le numérique : Examiner de près comment le numérique pourrait aider le territoire à combler les besoins cernés collectivement (un regard sur ce qui se passe ailleurs au Québec ou à l'extérieur peut aider à cet égard);

5^e étape — État de situation et prospective : Établir dans quelle mesure certaines conditions garantissant que le recours au numérique rapportera bel et bien sont réunies dans le territoire à l'heure actuelle (par exemple, Internet à haute vitesse y est-il partout accessible? les entreprises font-elles un usage optimal du numérique?); préciser aussi quelles sont les nouvelles conditions à réunir pour optimiser l'apport du numérique au développement du territoire (par exemple, il faudra créer de nouveaux services municipaux en ligne ou développer les compétences numériques des aînés);

6^e étape — Définition des projets prioritaires : Établir une liste consensuelle des projets numériques à entreprendre en priorité pour combler les besoins de la population du territoire et des organisations qui s'y trouvent;

7^e étape — Préparation de l'évaluation du plan : Dresser une liste des indicateurs qui permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de développement contenus dans le plan numérique territorial; convenir aussi des mécanismes et des modes d'application pour réaliser le PNT;

8^e étape — Rédaction, approbation et diffusion du PNT : Inclure l'ensemble de l'information recueillie précédemment dans un document cohérent et accessible; veiller à favoriser l'adoption du PNT par les acteurs et la population du territoire; puis diffuser ce plan largement;

9^e étape — Mise en oeuvre du PNT : Concevoir un PNT est une chose, l'appliquer en est une autre; il faut donc assurer la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires à cette opération, et passer à l'action dans le respect des consensus collectifs;

10^e étape — Évaluation du PNT et reddition de comptes : Enfin, réaliser une évaluation du PNT et de ses effets à l'aide des critères et des indicateurs choisis préalablement, puis rendre des comptes aux autorités compétentes et à la population du territoire.

- Ce guide contient un grand nombre de grilles conviviales qui vous aideront à suivre ces 10 étapes une à une;
- On retrouve aussi plus d'information sur la démarche à entreprendre et les PNT à l'adresse www.plansnumeriqueterritoriaux.org (ce site contient notamment les témoignages d'acteurs territoriaux qui ont commencé à travailler à la production de PNT);
- En conclusion, le PNT est un outil incontournable, un instrument complémentaire dont la conception et la mise en oeuvre pourra fortement contribuer à accroître, améliorer et accélérer le développement de votre MRC ou de votre collectivité.